

JUSTICE. Un jeune de Canteleu a été reconnu coupable d'injure antisémite sur un couple alors que son frère jumeau affirme être le véritable mis en cause.

Une cicatrice de diffférence

En 2008, Alexandre et Géraud se promenaient rue des Bons-Enfants dans le centre de Rouen lorsque le couple de confession juive s'arrêta à hauteur de la synagogue pour observer les étoiles de David sur la porte. Une Volkswagen Passat grise ralentit à leur vue et, « pour une raison inconnue, gratuitement, les deux hommes à bord nous insultent de « sales juifs ». Ils s'arrêtent plus loin devant un café et là, je leur demande ce qu'on leur a fait là-dessus, il y en a un qui me dit de me casser et me gifle. Une personne s'interpose. Je relève le numéro de la plaque d'immatriculation et nous portons plainte le lendemain, contre l'avis de ma mère. Mais voyez-vous, ma famille est morte à Auschwitz et c'est difficile pour moi d'enten-

dre de telles injures », plaide Alexandre à la barre du tribunal. Hassen B.-K. dit ne rien comprendre puisque cette nuit-là il était dans son lit, chez lui, à Canteleu. Et Houssine B.-K., son frère, crie à l'erreur sur la personne et peste dans la salle d'audience : pour lui, c'est le couple qu'il l'a insulté de « sale Arabe ».

« Procès d'un délit, non d'un juif contre un Arabe »

Pour le représentant de la partie civile M. Nicolas Rouly, qui intervient également pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), « ce procès n'est pas celui d'un juif contre un Arabe ou l'inverse, c'est le procès d'un délit ». D'une bêtise dite à un moment donné, non d'antisémitisme. Néanmoins

at-on interpellé le bon prévenu ? Pourquoi la police n'a-t-elle pas présenté les jumeaux en même temps aux deux victimes ? Pourquoi la juge d'instruction de l'époque a-t-elle prévenu Alexandre qu'il allait voir le frère du prévenu, et que la différence entre eux, c'est une cicatrice (il l'affirme à la barre) ? M. Picchottini s'insurge, plaide avec force contre cette enquête « mal ficelée ». Mais Géraldine désigne toujours Hassen H.-K. et non son frère. Le procureur de la République Virginie Girard est elle aussi convaincue de sa culpabilité, sachant qu'elle a appris par la police que lui et Houssine « ont l'habitude d'échanger leurs identités pour semer le trouble ». A suivre ?

« Morte à Auschwitz »

L'histoire se déroule une nuit